

FAQ rentrée scolaire 2021-2022

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez.



[Conseil d'école - Santé scolaire - Plan d'accueil individualisé - Centres d'information et d'orientation](#)

Comment inscrire mon enfant aux activités périscolaires ?

Le périscolaire comprend : accueil matin et soir – Cantine scolaire - Étude surveillée - Accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez remplir [un dossier d'inscription](#) et [une fiche sanitaire](#) et le rendre au service scolaire soit par mail à scolaire@mairie-villeparisis.fr, soit en format papier au guichet unique en mairie dès que possible.

[Retrouvez aussi toutes les informations pour faire calculer votre quotient familial.](#)

Faut-il acheter des fournitures scolaires pour mon enfant ?

La Ville s'engage au côté des familles et des enseignants pour la réussite scolaire des 3 300 jeunes villeparisiens. Pour aider financièrement les parents et soutenir les enfants dans leur apprentissage, la ville a fait le choix d'équiper chaque enfant de fournitures scolaires. Concrètement, celles-ci seront transmises par les enseignants à la rentrée grâce à l'augmentation des enveloppes financières de toutes les écoles maternelles et élémentaires.

La dotation est de 45,24 € pour les élèves en maternelles et de 51,74 € pour les élémentaires (+ 3 € pour acheter des calculatrices aux CM2).

Comment connaître le jour et l'heure de la rentrée pour mon enfant ?

Chaque école de Villeparisis a sa propre organisation qui varie en fonction des niveaux, ainsi consultez les panneaux d'affichages devant l'école de votre enfant.

Quelles sont les activités extrascolaires sportives ou culturelles proposées sur la ville ?

Retrouvez une offre d'activités possibles sur Villeparisis lors du Forum des associations, dimanche 5 septembre de 10h à 17h au Parc Honoré de Balzac (60, rue Jean Jaurès).

Pour rappel, plusieurs associations sportives de Villeparisis sont partenaires au [Pass'Agglo sport](#) et au [Pass' Sport](#) !

[Plus d'informations ici.](#)

Quelles sont les conditions sanitaires de rentrée ?

Selon les dernières informations du Gouvernement, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 : cours en présentiel,

maintien des gestes barrières, port du masque en intérieur pour les élèves à partir du CP, activités physiques et sportives autorisées, fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance...

[Retrouvez le détail sur le site du Ministère de l'Éducation nationale.](#)

Zoom sur les chantiers d'été dans les écoles.

La ville investit dans les écoles ! Comme chaque année, des travaux d'amélioration ont été programmés dans les établissements scolaires pendant les vacances des élèves et des équipes enseignantes.

[Plus d'informations ici.](#)

Infos pratiques

Cette page sera mise à jour régulièrement en fonction des questions qui nous reviennent le plus.